



Montréal, le 10 février 2023

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Edifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0049

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 1^{er} février 2023, dans laquelle vous nous demandez, afin de déterminer la limite du littoral d'un terrain en bordure du Lac Saint-François à Saint-Zotique :

« ... la cote maximale d'exploitation du ou des barrages qui contrôle le niveau d'eau à cette hauteur. Il peut s'agir du barrage de Beauharnois et/ou des barrages à Coteau-du-Lac (Coteau-1, 2 ou 3). »

En réponse à votre demande, nous vous informons que le niveau maximal d'exploitation du lac St-François est de 46,63 mètres selon le Système canadien de référence altimétrique de 1928 (CGVD1928). Le point de mesure de ce niveau est situé à la station limnométrique d'Hydro-Québec installée à Coteau-Landing.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.